mettre qu'il est peut-être certain au fond que M. Gent ne réussira pas? Enfin pourquoi ne pas prêter au Gouvernement cette confiance que lorsque M. Gent aura été réélu, la majorité aura bien d'autres soucis que de demander compte à l'amiral Jauréguiberry et à ses collègues de la révocation du premier gouverneur civil de la Martinique ?

Du reste, vous n'imaginez pas, je pense, que le gouvernement n'est pas sans quelque gâteau à offrir aux cerbères de la majorité. Sans parler du siége vacant dans la 2e circonscription de Versailles, par suite de la nomination de M. Journault aux fonctions de secrétaire-général du Gouvernement civil de l'Algérie, siége qui pourrait être du goût de plusieurs de ses amis de la gauche avancée, il y a des places à donner à la clientèle opportuniste à l'aide desquelles on peut avoir raison de bien des résistants. Bref si le Cabinet, en parant au plus pressé, risque de reculer pour mieux sauter, il a tant de circonstances atténuantes en sa faveur qu'on ne saurait vraiment décider s'il a tort ou raison L'évènement seul sera souverain juge dans la circonstance.

Est-il vrai que, par suite du triomphe de l'influence de M Gambetta à la *République française*, afin de décider ce journal à ne pas prendre parti contre le Gouvernement dans l'affaire Gent, contrairement à l'avis du directeur politique M. Scheurer-Kestner, celui-ci ait donné sa démission, et qu'il ait été remplacé à la tête du moniteur de l'opportunisme par M. Spuller ? La rumeur mise en circulation depuis 24 heures, était formellement démentie cette après-midi au Palais Bourbon, où l'on affirmait qu'aucun dissentiment du genre de celui dont il était question, ne s'était produit dans les bureaux du nº 53 de la rue de la Chaussée-d'Antin.

Je dois constater que c'est là un démenti qui rencontrera beaucoup d'incrédules parmi les lecteurs de la *République française*, qui ne sont pas sans s'étonner de son attitude effacée au milieu des incidents de ces derniers jours.

La Bourse a réagi légèrement sur ses hauts cours d'hier.

On connaissait, vers la fin du marché, une dépêche de Rome annonçant que le traité de commerce entre la France et l'Italie était officiellement prorogé jusqu'au 31 décembre 1880, et qu'il était entendu que ce délai ne pourrait être prorogé sans une nouvelle convention. La même information ajoute que les traités de commerce de la France avec la Suisse, la Suède et le Portugal, ont été également prorogés jusqu'au 31 décembre 1880.

D'après d'autres avis reçus de Vienne, la prorogation du traité de commerce de l'Autriche avec la France a été signé le 20 novembre pour une durée indéterminée. Les parties contractantes se sont réservé le droit de dénoncer en tout temps le traité. La prorogation du traité de commerce de l'Autriche-Hongrie avec l'Allemagne rencontrerait de grandes difficultés. Il y a des intérêts considérables qui sont fort hostiles a la réalisation des plans de M. de Bismarck. Mais on suppose que ce dernier triomphera de tous les obstacles.

Les ministres se sont réunis, ce matin, sous la présidence de M. Jules Grevy. On prétend que les frères..... (pardon), les ministres ennemis se sont donné la main, laissant ce malheureux M. Gent en l'air. Est-ce bien sérieux? Ah! par exemple, c'est ce que je ne dirai point. J'entends murmurer ce mot : « baiser Lamourette. » Notre Chambre actuelle ne ressemble certes pas aux assemblées de la première Révolution, pas plus que nos ministres à ceux de la même époque. Mais cela n'empêche rien. On peut reproduire tout, surtout en fait de caricature

Autre incident digne de mention. Le *Temps* assure que M. Baudry d'Asson sera poursuivi comme organisateur principal de la manifestation « séditieuse » qui a eu lieu au banquet royaliste de Challans, en Vendée : « Il est reconnu, dit la feuille parisienne que M. Baudry d'Asson a livré à la publicité l'adresse factieuse au comte de Chambord, qui a été publiée par divers journaux et qui a déjà motivé les poursuites que l'on sait.

« Si nous sommes bien informés, M. Baudry-d'Asson serait déféré à la cour d'assises de la Seine, — le délit ayant été commis à Paris — sous l'inculpation d'excitation à la guerre civile.

Enfin, le *Temps* ajoute : « Le délit ayant été commis en l'absence des Chambres, dans l'intervalle des deux sessions, l'inviolabilité parlementaire est suspendue et la poursuite peut s'exercer sans autorisation préalable de la Chambre des députés. »

N'est-ce pas, s'il en est ainsi, que le ministère ne saurait accumuler plus galamment faute sur faute?

Les ouvriers boulangers, au nombre de douze ou quinze cents se sont réunis, ce matin à 9 heures, au cirque d'été, pour discuter sur l'ordre du jour. Différentes propositions ont été émises par les délégués, mais aucune n'a été votée. La réunion a décidé seulement que la lutte serait continuée.

La première sous-commission des tarifs généraux a tenu séance aujourd'hui sous la présidence de M. Malezieux. M Amé a été entendu sur les admissions temporaires. La commission tiendra demain une séance générale, pendant laquelle elle discutera les tarifs relatifs au tissage de la laine et à l'horlogerie.

Bulletin Militaire

On sait l'importance que l'on attache, à juste titre, aux Sociétés de tir si nombreuses en France, notamment dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Nous apprenons que le Ministre de la guerre vient de demander, à ceux des lieutenants colonels territoriaux qui dirigent ces sociétés de tir, d'établir un rapport sur les exercices qu'elles ont pratiqués cette année. Ce rapport indiquera le mode du fonctionnement de la société, les observations auxquelles il a donné lieu et les propositions qui paraîtraient propres à rendre ces exercices plus fructueux. Il comprendra, en outre, tous les renseignements nécessaires sur le personnel et le matériel de chaque société, sur le nombre des sociétaires appartenant ou n'appartenant pas à l'armée territoriale ou à la réserve de l'armée active, sur le genre d'armes employées, sur l'état du champ de tir, les distances de tir, les munitions consommées, le pour cent à chaque distance, les concours, les prix offerts et donnés, etc. Il est probable qu'il en ressortira bientôt une réglementation générale dont la première conséquence sera le développement plus grand encore des sociétés de tir.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Nous apprenons avec le plus vif regret, la mort de M. Ducrocq, maire de Marcq-en-Barœul, conseiller d'arrondissement.

M. Ducrocq laisse une réputation d'administrateur habile. Il siégeait depuis 18 ans, au Conseil d'arrondissement duquel il a été longtemps secrétaire; sa voix y avait beaucoup d'autorité. Doué d'un grand esprit philanthropique, il s'était toujours très occupé des classes ouvrières. En 1856, il fonda à Marcq la société Saint-Jean de secours mutuels, dont les résultats sont considérables. En 1867, le préfet considérant les nombreux services rendus par M. Ducrocq, à l'institution charitable qu'il avait établie et appréciant surtout sa compétence en la matière, le nomma inspecteur général des sociétés de secours mutuels du département.

M. Ducrocq est mort d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps. En 1877, lorsqu'il se présenta au Conseil Général, où la candidature de M. Desurmont-Desurmont, de Tourcoing, vint le faire échouer, il était déjà gravement atteint.

Nous donnerons demain, un aperçu biographique plus circonstancié.

Encore un incendie à Tourcoing ! et celui-ci plus considérable que les quatre autres ensemble.

La filature de Mme veuve Martial Dassonville, rue Notre-Dame des Anges, est complètement détruite. C'était un des plus beaux établissements d'industrie cotonnière de la ville; il avait été bâti en 1872.

Les pertes s'élèvent à 500,000 francs environ ; il y a assurance pour 800,000 fr.

Le feu s'est déclaré vers 5 heures et demie du matin, au moment où les ouvriers arrivaient. C'est le chauffeur, Hermann, qui l'a aperçu d'abord. Il a entendu un craquement au premier étage et les vitres voler en éclats, puis il a vu une immense lueur. Il s'est immédiatement précipité sur la cloche de l'établissement, ensuite il est allé prévenir les patrons et les pompiers.

L'incendie, en un instant, a pris des proportions qui rendaient tout secours inutile. Les efforts des pompiers se sont portés sur les bâtiments voisins : à droite, la maison d'habitation qui n'a pas été touchée, à gauche, un grand magasin de dépôts, lequel a été à peine effleuré. La pompe à vapeur a fonctionné pour préserver cette partie de l'établissement. Les pompiers ont, comme toujours, fait leur devoir.

La salle du premier étage, où le feu a commencé, était consacrée aux métiers renvideurs. Il ne reste rien du matériel complet de l'établissement excepté la machine à vapeur placée dans un angle du rez-de-chaussée et qu'on a dégagée intacte des effondrements.

On ignore absolument la cause de l'incendie. Les suppositions qu'on fait à ce sujet sont trop peu admissibles, pour qu'il soit nécessaire de les faire connaître.

L'établissement est assuré à cinq compagnies : la *Foncière*, l'*Union générale du Nord*, la *Liverpool-London Globe*, la *Clémentine* et la *Royale*.

Il y avait beaucoup de monde sur les lieux du sinistre. L'Administration municipale s'y trouvait en la personne de MM. Debuchy, Seynave et Desurmont-Motte.

La filature incendiée était de 29,000 broches; on y occupait une centaine d'ouvriers environ.

On lit dans la *Presse*, journal républicain :

« La *Vraie France*, de Lille, journal très bien renseigné sur les choses cléricales, nous apprend que Mgr Fava, évêque de Grenoble, a reçu, « le jour de son arrivée « à Lille, une lettre ministérielle lui demandant compte de son déplacement sans « autorisation. »

» Le cabinet a-t-il compris tout ce qu'une pareille lettre avait de périlleux.

» Si Mgr Fava ne répond pas à la lettre ministérielle, que fera le gouvernement ?

» Si Mgr Fava répond : « Je suis allé à « Lille parce que le climat y est sain », que dira le gouvernement ?

» Si Mgr Fava répond : « Je suis allé à « Lille parce qu'il y avait à Lille un congrès « catholique», quelle attitude aura le gouvernement ?

» Les journaux catholiques se moquent de cette grande lettre venant de la Beauveau. La *Vraie France* dit : « Il y a des gens qui « font sourire ; nos gouvernants sont de « ceux-là. »

» Il ne nous font pas sourire, ils nous font peur.

» Il faut que la république ait la vie dure pour résister à tant de maladresses accumulées comme à plaisir !

Par décision de M. le général commandant le 1er corps d'armée, MM. Larrieu, capitaine au 127e de ligne, et Capon, lieutenant au 84e régiment de même arme, seront détachés de leurs corps pendant six mois, à dater du 1er décembre prochain, pour remplir, près le 1er conseil de guerre, séant à Lille, savoir :

M. Larrieu, les fonctions de substitut du Commissaire du gouvernement, M. le commandant Vigneron.

M. Capon, celles du substitut du rapporteur, M. le capitaine de Lestocq.

M. Vuillemot, lieutenant colonel au 19e régiment de chasseurs, a été nommé président dudit 1er conseil de guerre.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui contient un décret nommant M. François Delécaillie, adjoint au maire de Lille, en remplacement de M. Werquin démissionnaire. On se rappelle que M. Werquin a donné sa démission à la suite de l'échec qui lui a fait subir la candidature de M. Cheri Duinez, au Conseil général.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie le rapport de l'académie des Beaux-Arts sur les envois de Rome de l'année 1879. Les critiques des envois de deux artistes pensionnaires du département du Nord, MM. Comère et Cordonnier figurent dans ce rapport. Nous la reproduisons *in extenso*.

Peinture. — M. COMERRE (3e année.) — 1. Copie d'après Tiepolo, — 2. *Le Lévite d'Ephraïm* (esquisse). M. Comerre aurait pu facilement trouver, même dans les œuvres de la décadence italienne, des modèles plus intéressants que les fresques de Tiepolo, au palais Labbia. La copie qu'il a faite de l'une de celle-ci est fidèle, mais l'Académie désapprouve le choix auquel il s'est arrêté. Elle a le devoir de rappeler à ce pensionnaire ou à ceux qui seraient tentés de suivre son exemple, que dans le livre d'or de la peinture vénitienne les noms de Paul Véronèse et de Titien figurent en première ligne, et que les œuvres de ces puissants maîtres méritent bien autrement d'être étudiées que les œuvres, brillantes mais superficielles, d'un peintre comme Tiepolo.

M. Comère a complété son envoi de 3e année par une esquisse intitulée: *Le Lévite d'Ephraïm*. On peut louer dans cette esquisse la déposition étagée des figures et l'effet pittoresque qui en résulte; mais, au point de vue moral, le sujet n'a pas été traité avec la grandeur qu'il comportait. l'Académie regrette que, dans ce projet de tableau, l'habileté de la main prédomine déjà sur l'idée, condition primordiale pourtant d'une esquisse et fondement solide de l'œuvre définitive.

— *Sculpture.*— M. CORDONNIER (1re année). — *Salomé après la décollation de saint Jean-Baptiste.* — M. Cordonnier n'a pas résisté à la tentation, malheureusement assez fréquente depuis quelque temps chez les pensionnaires, de s'affranchir, au détriment de la bonne direction des études, des obligations imposées par le réglement. La figure en ronde bosse appliquée sur un fond, qu'il a envoyée, ne constitue pas un *bas-relief*, c'est-à-dire le genre d'ouvrage exigé par l'Académie des pensionnaires de première année.

Le sujet, d'ailleurs, n'a pas été traité par lui avec le sentiment exact des conditions qu'il comportait. L'Académie ne peut que désapprouver la nudité complète de Salomé au moment où la scène se passe, le mouvement maniéré de la tête et la place qu'occupe dans la composition le corps de Saint-Jean-Baptiste. Il serait injuste toutefois de ne pas signaler dans cet ouvrage une exécution en général distinguée et de très-bons morceaux d'étude.

La copie envoyée par M. Cordonnier, d'après une médiocre figure, est une reproduction sans intérêt où la main du praticien est plus sensible que celle de l'artiste lui même. Les pensionnaires ne devraient jamais oublier que la copie d'une belle statue antique doit être pour eux une étude très-profitable et que l'Etat attend d'eux, en retour des encouragements qu'il leur accorde, un travail choisi avec discernement et consciencieusement exécuté.

On recherchait activement depuis quelque temps un sujet belge, Stanislas Vanderloven, dont le gouvernement belge réclamait l'extradition. Il paraît, en effet que Mons Stanislas a un compte assez sérieux a régler avec la justice de son pays. Appelé comme témoin dans un procès qui a été jugé à Gand, il a été convaincu de faux témoignage et, pour ce fait, condamné à six mois de prison.

Il n'en fallut pas davantage à Vanderloven pour lui inspirer subitement le goût des voyages. Il voyagea et vint dernièrement échouer à Croix. La gendarmerie en fut informée — elle sait tout la gendarmerie — et hier matin, au moment où Stanislas tapotait autour d'un tonneau, il fut appréhendé et dirigé sur Lille. Il a dû être remis aujourd'hui entre les mains des autorités belges.

Un habitant de Croix, Louis Lefebvre, âgé de 55 ans, s'est suicidé en se pendant dans son grenier. Ce malheureux ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales; il avait déjà fait un séjour de trois ans dans l'asile d'aliénés d'Armentières. Il laisse trois enfants dont le plus jeune est en ce moment sous les drapeaux.

Autre fait qui s'est passé dans la même commune. Ces jours derniers, M. Debleau, marchand de lait, avait, pour obliger un cultivateur de Flers, M. Leplat, chargé sur sa voiture un panier contenant du linge qu'il devait remettre à une blanchisseuse, de ses voisines. Mais un bien grand malheur allait frapper le pauvre laitier. Pendant qu'il distribuait le lait à ses clients, un adroit voleur s'est glissé près de la voiture et a enlevé le panier qui contenait une vingtaine de chemises environ et plusieurs essuie-mains.

Quand Debleau, qui est un très honnête homme, s'est aperçu de ce rapt, il était au désespoir. La perte sera, cependant subie par M Leplat.

Le voleur est resté inconnu.

Une scène grave et dans laquelle des menaces de mort ont été proférées s'est passée, il y a quelques jours, à Flers. Un ouvrier terrassier, nommé Hoyweghem se présentait vers huit heures du soir chez une cabaretière, Mme Defrenne, qui tient une cantine au fort de Mons-en-Barœul et lui enjoignait, d'une façon assez cavalière, de lui remettre des vêtements qu'il avait mis en gage contre une somme d'argent. Comme il refusait d'acquitter sa dette, Mme Defrenne n'acquiesça pas à sa demande. Alors le terrassier, rendu furieux, se précipita sur elle et lui comprimant fortement la gorge avec la main gauche, agita d'un air menaçant la main droite, armée d'un énorme couteau.

Deux consommateurs, les nommés Descamps et Vanoutryve, se trouvaient en ce moment dans la cantine, et loin de porter secours à la cabaretière, excitaient Hoyweghem de la voix et du geste. Ce forcené n'avait pourtant pas besoin d'encouragements; il serrait la gorge de la malheureuse femme avec une telle violence en lui disant : « Si tu ne me rends pas mes vêtements, je te tue! » qu'elle ne tarda pas à s'évanouir, à moitié étranglée.

Sur ces entrefaites, M. Defrenne rentra chez lui et voulut porter secours a sa femme, mais Hoyweghem se précipita sur lui le menaçant du couteau qu'il tenait à la main.

Quelques minutes plus tard, ce forcené et ses deux acolytes s'éloignaient de la cantine non sans menacer de revenir a la charge si les vêtements ne leur étaient pas rendus.

Cette brutale agression avait fait beaucoup de bruit à Flers; la gendarmerie en fut informée et commença une enquête à la suite de laquelle Hoyweghem a été arrêté ainsi qu'un de ses complices, Descamps.

Vanoutryve n'a pas encore été découvert, il est en ce moment recherché.

La semaine dernière, des individus restés inconnus, ont pénétré, en brisant plusieurs carreaux, dans une maison de Mouveaux, en ce moment inhabitée et appartenant à M. C... de la rue des Chemin de Fer. Les voleurs n'ont, paraît-il, rien trouvé à leur convenance, car ils n'ont rien enlevé.

Mme Leva, marchande de légumes à Mons-en-Barœul, a trouvé lundi près de l'église Saint-Michel, à Lille un porte-monnaie contenant 59 francs qu'elle a déposé aussitôt au bureau central de police où il a été réclamé par Mme Dufour, d'Armentières. — Un porte-monnaie contenant une somme importante en or a été trouvé hier par Mme Esnault, à l'épicerie centrale de Lille, où il est à la disposition de son propriétaire. Enfin, M. Mullier, adjoint au maire de Lannoy, a adressé à M. le commissaire central, trois bons de la caisse de prévoyance que M. Coppez, directeur de filature de cette commune, a trouvés dimanche en face du Grand Théâtre de Lille.

Un artiste dramatique bien connu à Lille, M. Hamet, a tenté samedi de s'empoisonner à Rouen. Voici les renseignements qui nous sont fournis par les journaux de Rouen sur cette tentative de suicide :

On allait répéter *la Marjolaine*, que la direction monte en double en prévision d'indispositions à craindre, lorsqu'on s'aperçut de l'absence d'un des artistes, M. H... La leçon commença néanmoins; mais a un ensemble auquel sa présence était indispensable, on dut s'arrêter. Le régisseur envoya chez l'artiste en question afin de savoir quel empêchement le retenait. Quelques minutes après, le garçon de théâtre accourait tout ému et annonçait qu'il avait trouvé M. H... inanimé sur son lit, la tête appuyée sur la table de nuit.

L'éveil avait été donné dans la maison et déjà les locataires voisins étaient venus apporter leurs soins. Un médecin, mandé en toute hâte, avait constaté un empoisonnement par le laudanum et avait prescrit une médication énergique, mais le cas semblait désespéré. Enfin, après une heure de frictions, le malade ouvrit les yeux et put absorber une potion qui finit par le ranimer. Il était sauvé.

Dans la soirée le mieux persistait et il était permis d'espérer même une prompte guérison.

On se perd en conjectures sur les causes de cette tentative de suicide. L'intention de M. H... était arrêtée depuis quelques jours et il avait donné à entendre à ses camarades que le 23, terme fatal un gros événement se produirait au Théâtre Français.

— Vous verrez, répétait-il, la bombe éclatera, c'est décidé, et vous serez étonnés ! !

Les intimes de M. H... croient qu'il a été poussé à cette triste détermination par un chagrin d'amour...

CHONIQUE MUSICALE

Une soirée récréative sera donné le lundi 8 décembre, à sept heures, au demi-pensionnat de l'*Immaculée-Conception*, rue de Paix, dans la salle des fêtes de la société Saint-Joseph.

Le programme de cette soirée, qui est offerte aux parents des élèves, est très-attrayant : il se compose de plusieurs morceaux de chant, d'un drame chrétien en deux actes, *Ibrahim* et d'une comédie *Les tribulations de Jeannot*. Le piano sera tenu par M. A. Wugk.

La même séance sera donnée au profit de l'œuvre de Saint-Louis, le jeudi 11 décembre, à 7 heures. Places réservées : 2 francs; places non réservées : 1 franc. On peut se procureur des cachets au siége de la société, rue de la Paix, 22.

Le concert donné, dimanche soir, par la *Grande Fanfare*, dans les salons de l'hôtel-de-ville, a eu, dans son ensemble, un succès complet. Malgré le grand nombre de familles que retenaient chez elles les fêtes de Sainte-Cécile et de Sainte-Catherine, la salle était comble.

La *Grande Fanfare* a commencé le concert par une ouverture de Buot. Cette composition a été bien interprétée; les attaques et l'ensemble n'ont rien laissé à désirer. On a cependant remarqué une certaine hésitation dans l'andante. Le bugle-solo nous a paru peu sûr de son jeu.

L'exécution de la *Fantaisie originale* a mis en évidence toutes les qualités que possède la *Grande Fanfare*. Cette exécution a été très-belle et les nuances très-bien observées. Nous tenons à rendre à M. Desbonnets, chef de cette société, un hommage qui lui est dû : sous son habile direction la *Fanfare* a fait des progrès réels et qui doivent, en partie, le dédommager de la pénible tâche qu'il s'est volontairement imposée.

M. Bauduin possède une voix de ténor agréable et a beaucoup d'expression. Il l'a prouvé dans le *Rossignol n'a pas encore chanté* et dans *Marcelle*, deux bijoux qui lui ont valu d'unanimes applaudissements. Ajoutons que son succès eût été plus complet encore si M. Bauduin n'eût été gêné par un rhume qui, à certains passages, voilait un peu sa voix.

M. Toulet, le piston-solo, dont nous parlions il y a quelques jours, s'est encore distingué dimanche dernier. Il a joué avec expression et netteté deux morceaux qui ne manquaient pas de difficultés et qu'il a pourtant rendus avec une grande facilité.

M. Dessat a une voix de basse qui ne manque pas de sonorité ni de profondeur. Elle est très-agréable. M. Dessat a chanté l'air de *Galathée* et le *Barbier de Séville* d'une façon très-satisfaisante. On nous dit que cet artiste n'habite notre ville que depuis très-peu de temps. Nous serons certainement l'interprète de tous ceux qui l'ont entendu en souhaitant que son séjour parmi nous se prolonge puisque ce sera pour tous l'occasion de l'entendre souvent.

L'arrivée de Mlle Giovanna Novelli a été pour beaucoup d'auditeurs l'objet d'un grand étonnement. On s'attendait à voir une jeune fille ; ce fut une enfant qui se présenta. Mlle Novelli n'est, en effet, âgée que de huit ans ; mais nous résumerons toutes nos impressions en disant que cette artiste est un petit prodige.

Elle a joué avec l'assurance d'une vieille musicienne le *Barbier de Séville* et le *Chalet*. Son jeu est facile et très-net. Elle a été chaleureusement applaudie et rappelée par la salle tout entière. Elle a alors joué une composition de Wéber et le final du trio en *fa* d'Haydn. Cette jeune étoile donnait, dimanche dernier, son dernier concert, elle va suivre désormais les cours du Conservatoire de Lille. On peut, sans crainte de se tromper, prédire à Mlle Giovanna un avenir très-brillant.

Une fantaisie sur les motifs de la *Favorite* et le *Carnaval Napolitain* joués sur la flûte par M. Bonneel ont fait ressortir toutes les qualités que possède cet habile instrumentiste. M Bonneel a une facilité de doigté très grande et traduit avec une rare expression.

M. Gevaert, fils, venu tout exprès de Bruxelles pour le concert, a tenu la partie comique à la satisfaction générale.

C'est un comique de genre de premier ordre ; il est doué d'une très-belle voix et il a su, en un mot, plaire aux assistants même les plus difficiles. L'auditoire lui a fait un accueil des plus enthousiastes. Bissé et rappelé encore, M. Gevaert a montré une bonne grâce dont tous lui ont su gré.

Le Concert était terminé à dix heures et demie. E. C.

La Sainte-Cécile a été fêtée, cette année, à Wattrelos, avec un éclat inaccoutumé :

Un banquet, organisé pour célébrer la fête de la patronne des musiciens et en souvenir des succès remportés, l'été dernier, par la *Société philharmonique* au concours de Meudon, a réuni le soir plus de cent-dix personnes parmi lesquelles on remarquait les notabilités de la commune. M. le maire, retenu chez lui par une indisposition, s'était fait excuser.

Au dessert, un des membres honoraires a porté à M. le capitaine Baas un toast dont voici les termes :

Le banquet auquel nous participons cette année, nous fait doublement heureux parce que, tout en nous réunissant, il nous fournit l'occasion de venir vous adresser de vive voix nos plus chaleureuses et nos plus sincères félicitations pour vos récents et si brillants succès.

Ces succès sont à nos yeux d'autant plus beaux qu'ils sont obtenus par vous, c'est-à-dire, parce qu'ils sont le prix du travail et du dévouement.

Sous votre bonne direction, cette société toute ouvrière est devenue non seulement une société modèle, mais l'amour de l'art y a grandi au plus haut point. Aidé par votre digne collègue M. Molard, dont le talent est connu de tous et dont le zèle et le dévouement sont au-dessus de tout éloge, vous avez fait rapidement les plus beaux progrès.

Pour le bien et pour l'avenir de cette société, vous n'avez reculé devant aucun obstacle, vous n'avez pas craint de nous inspirer les plus lourds sacrifices.

Nous adressons aussi nos plus sincères félicitations aux membres de cette société qui depuis le vote jusqu'au jour du concours, ont travaillé avec un courage qui a fait l'admiration de tous ceux qui en ont été les témoins.

Tous, sans doute, n'avaient plus qu'une seule pensée.

Suivant l'exemple donné l'an dernier par leurs confrères Roubaisiens et sous la conduite d'aussi dignes chefs, tous brûlaient du désir d'aller à leur tour planter le drapeau du Nord toujours si vaillamment défendu par ses enfants dans toutes les luttes artistiques.

Tant de nobles dévouements, tant de généreux efforts, devaient certainement attendre un heureux résultat. Nos vœux ont été comblés, et c'est avec bien grande joie que l'on a vu rendre justice à votre, talent à votre mérite. Meudon vous a dignement couronné, Wattrelos certes, a acclamé le triomphe de ses enfants ; et, par la bouche de son premier magistrat vous a bien dit, la place qu'il réservait à la mémoire du 1er juin 1879.

Si nos faibles voix peuvent encore trouver écho en pareille circonstance, permettez qu'à notre tour, nous vous disions tout particulièrement :

« Le souvenir de cette journée restera pour toujours gravé dans nos cœurs.»

Daignez accepter, Monsieur Baas, cette médaille que les membres honoraires viennent vous offrir ; ce n'est là sans doute qu'un bien faible hommage, mais puisse-t-il être vous être un gage de votre attachement à la société et de reconnaissance à votre dévouement. Nous finissons en faisant des vœux pour que pendant de longues années encore nous puissions assister ensemble à ce banquet où l'on vient avec plaisir goûter les douceurs de la plus cordiale amitié et de la plus douce fraternité.

M. Baas a répondu par quelques paroles émues et la soirée s'est très-cordialement terminée au milieu des joyeux refrains de la réunion tout entière.

CAMBRAI. — M. l'abbé Hégo, ancien professeur de rhétorique au collége de Bailleul, est nommé professeur de seconde à l'Institution N.-D. de Grâce de Cambrai.

— CAMBRAI. — Nous lisons, dit le *Cambrésis*, dans le *Petit Nord*, numéro du 23 courant :

« LE CATEAU.— On nous écrit ce matin du Cateau qu'un grave accident vient d'arriver au cirque Bazola, installé depuis quelques jours dans cette ville.

» Un écuyer de premier ordre, M. Boorn, sujet anglais, était sur son cheval, et jouait la scène du marin en détresse.

» Dans un mouvement, il manqua le corps du cheval et alla retomber la tête première sur les rebords de l'arène ; il resta sur le carreau inanimé ; on s'empressa de lui prodiguer les soins les plus empressés; mais sa blessure était des plus graves.

» Le lendemain matin il rendait le dernier soupir au milieu de la troupe éplorée.

» Le cirque Bazola perd en lui un écuyer de premier ordre et un camarade dévoué. »

Le fait signalé par notre confrère est erroné de tous points: il n'y a même pas eu au cirque le moindre accident qui ait pu donner naissance a un récit de cette nature. Ce n'est pas la première fois que le *Petit Nord* publie de fausses nouvelles concernant notre ville. Il fera bien de se défier de son correspondant, à l'imagination trop vive.

— CALAIS. — Le vapeur *France* a amené samedi à Calais 163 passagers, parmi lesquels se trouvait une ambassade chinoise, tous en costume national, sauf un interprète en bourgeois, se rendant à Paris. Afin d'éviter les regards des curieux, ces Chinois ne sont pas descendus dans la gare.

— AUBERS.— Les employés de douanes viennent de saisir un équipage chargé de 360 kil. de tabac en feuilles d'une valeur de 4,000 fr. On ajoute que cinq individus qui avaient, par obligeance donné un coup de main pour opérer le chargement de la voiture, ont été arrêtés et poursuivis pour complicité d'un fait de fraude.

- DOUAI. — M. David, conseiller de la Cour, remplacé par M. Casati, juge au tribunal de Lille, est nommé conseiller honoraire.

BERGUES. — Il y avait 2,600 hectolitres de blé au marché d'hier lundi. On a traité de 21 à 25 francs l'hectolitre en légère baisse commerciale.

DON. — Un jeune homme de Don, Alexandre Bourbote, employé dans l'établissement de M. Scootmans, est tombé vendredi dans entonnoir rempli de son et est mort asphyxié.

MAIRIEUX. — Une enquête a démontré que la mort de l'ouvrier du fort de Mairieux, brûlé sur une briqueterie, ne pouvait être attribuée a un crime. Ce malheureux avait exprimé, la veille, des intentions de suicide.

AVESNES. — Dans son audience du 19 courant, le tribunal civil d'Avesnes, en rendant un jugement d'incompétence, a renvoyé devant la cour d'assises les nommés Canivet et Jounaux, arrêtés à Cousolre, le 28 juillet en flagrant délit d'émission de fausse monnaie.

ALBERT. — Vendredi dernier, une tentative d'incendie a eu lieu dans les circonstances suivantes :

Mme Duchaussoy-Lenoir, propriétaire de l'hôtel des *Trois-Pigeons*, entendit, vers 4 heures du matin, du bruit dans une chambre contiguë à la sienne, et momentanément libre par suite d'un voyage de la personne qui l'occupait. Se lever aussitôt et constater ce qui se passait dans l'appartement de son locataire fut, pour Mme Duchaussoy, l'affaire d'un instant.

A son arrivée, un individu, jusqu'alors inconnu, dérangé dans son funeste dessein, sauta par la fenêtre et s'enfuit à toutes jambes.

On constata que ce malfaiteur avait entassé, sous un lit, des morceaux de bois, des couvertes et des rideaux mis en contact avec des boîtes d'allumettes, qu'il avait eu la précaution d'enflammer auparavant. Ces allumettes, par suite d'une circonstance, indépendante de la volonté de cet individu, n'ont pas communiqué le feu à ce bûcher improvisé.

Une remarque que pendant l'espace d'une année, Mme Duchaussoy a eu 2 granges pleines de récoltes consumées par les flammes.

— RÉCEPTION DE LA LIGNE DE VALENCIENNES A DOUZIES-MAUBEUGE. — Lundi, à onze heures du matin, s'est réunie à Aulnoye la commission nommée par arrêté préfectoral du 14 novembre 1879, à l'effet de procéder à la reconnaissance et à la réception des travaux de la ligne d'intérêt local de Valenciennes à Douzies, qui a été déclarée d'utilité publique le 11 septembre 1878.

Cette commission, à laquelle s'étaient adjoints plusieurs ingénieurs et inspecteurs du Nord et du Nord-Est, était composée de MM. Ebeling, sous-préfet d'Avesnes, président; Doniot, ingénieur en chef du département; Berthet, ingénieur ordinaire à Valenciennes; Obry, ingénieur des mines à Lille; Darche-Levent, conseiller d'arrondissement à Bavay; Herbecq, conseiller d'arrondissement à Maubeuge; Horrie, maire de Maubeuge et Coulmont, maire de St-Waast. MM. Bottot, conseiller général, maire de Valenciennes, et le baron de l'Epine, conseiller général, empêchés, n'avaient pu se rendre à la convocation de M. le Préfet.

Après avoir déjeûné au buffet d'Aulnoye, la commission est partie à midi trente pour Douzies-Maubeuge, par un train spécial que la compagnie du Nord avait mis à sa disposition, et a parcouru la section comprise entre Douzies et Louvignies-Bavay.

Le trajet entre cette dernière gare et St-Waast a dû se faire en voiture, car une lacune, qui compte environ deux kilomètres, est commune à la ligne reçue et au chemin de fer de Cambrai à Dour, actuellement en construction.

Le départ de Saint-Waast-la-Flamangrie a eu lieu, par train spécial, vers deux heures, et la commission a visité la section comprise entre cette halte et Valenciennes, traversant successivement les gares de Wargnies-le-Grand, Curgies, Saultain-Estreux (Halte) et Marly.

En arrivant à Valenciennes, la commission a dressé le procès-verbal de réception provisoire de la ligne et a émis le vœu que la partie entre Valenciennes et St-Waast fût mise en exploitation le plus tôt possible. Les maisons de garde et les ouvrages d'art sont terminés, les voies de garage et les clôtures sont posées; le ballastage est presque complètement fait, et rien ne paraît s'opposer à la demande de la commission.

On espère que toute la ligne, qui a une longueur de près de 31 kilomètres, pourra être livrée pour le mois de mars ou avril prochain.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux—Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 24 novembre Louis Verrebrouck, rue de Denain, 18.— Aline Leman, rue du Bassin, 22 — Sophie Cosaert, rue des Longues-Haies.— Philomène Hemans, rue de Barbieux, 11. — Lucien Delsarte, au Pile.— Marthe Beerens, rue du Chemin-de-Fer, 99. — Maria Delamaladry, rue Turgot, 12. — Laure Spriet, rue de Wasquehal, 54.— Blanche Dewachter, rue du Beau-Chêne. — Maria De Permentier, rue de la Longue-Chemise, 5. Marie Prouvot, rue St-Georges, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 novembre.— Catherine Dubron, 70 ans, sans profession, rue des Parvenus, 10. — Jules Degreof, 4 ans, rue Cadot, 199. — Jean-Baptiste Devriendt, 48 ans, chauffeur, rue du Fontenoy, cour Willems, 42. — Hélène Dhalluin, 2 ans, rue Turgot, 86. — Georges Vandewiele, 1 an, Grande-Rue, 121. — Paul Herbaut, 5 jours, rue Archimède, 94. — Oscar Uytterhaegen, 1 an, rue de la Barbe d'or, 31. — Victorine Bonnet, 1 an, rue de la Paix, cour Lefebvre, 16. — César Beulens, 13 jours, rue de l'Hommelet, fort Mullier, 1. — Turpyn, présenté sans vie, rue du Pile, cour Desprez, 16. — Augustin Decourcelle, 4 ans, rue de l'Hommelet, cour Dhalluin, 13. — Angèle Ducroquet, 5 mois, chemin des 3 Ponts, 173.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 24 novembre. Urbain Planquart, rue du Tilleul. — Cécile Honoré, rue du Haze. — Eugénie Deltombe, chemin des Mottes. — Germaine Dufourmont, chemin des Mottes. — Gustave Christiaens, rue du Chêne Houpline. — Alfred Desbonnet, Marlière. — Marie Delmasure, rue Verte.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 24 novembre. — Louis Malfait, 62 ans et 9 mois, époux de Céline Desurmont, rue de Gand. — Adèle Bolle, 5 mois, rue Croix-Rouge. — Félix Duprez, 37 ans et 10 mois, époux de Marie Pavot, rue Nationale.

MARIAGES du 24 novembre. — Auguste Delvoye, trieur, 30 ans, et Marie Dumoulin, tisserande, 28 ans. — Jules Corselles, fileur, 30 ans, et Elisa Mathon, redoubleuse, 28 ans. — Gustave Delannoy, rattacheur, 22 ans, et Marie Taforeau, soigneuse, 22 ans. — Léopold Dendrievel, rattacheur, 21 ans, et Céline Leclerq, rattacheuse, 23 ans. — Jules Sénéchal, employé d'octroi, 34 ans, et Augustine Bouve, tailleuse, 26 ans. — Gustave Dufermont, fileur, 27 ans, et Augustine Delonglez, rattacheuse, 22 ans. — Victor Desrousseaux, fileur, 30 ans, et Laurente Pourcelles, soigneuse, 27 ans. — Alphonse Depinoy, 31 ans, tisserand et Marie Baillez, soigneuse, 18 ans. — Joseph Dhont, ourdisseur, 24 ans, et Marie Penez, sans profession, 24 ans. — Jules Delattre, garçon de magasin, 25 ans, et Marie-Louise Dejagre, soigneuse, 24 ans — Alfred Despinoy, fileur, 25 ans, et Stéphanie Carrain, 23 ans, soigneuse. — Henri Masurel, marchand, 26 ans et Mathilde Leclercq, sans profession, 20 ans.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille STELANDRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Charlotte STELANDRE, propriétaire, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1879, dans sa 81e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE de CONVOI, qui sera célébrée le jeudi 27 courant, à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 h. 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 28 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fresnoy.

Les amis et connaissances de la famille DESPRET-DELLEBECQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Emile DESPRET, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1879, dans sa 17e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE de CONVOI, qui sera célébrée le mercredi 27 courant, à 8 h. 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 27 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 3 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme du Petit-Maufait.

Les amis et connaissances de la famille MALFAIT-DESURMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis MALFAIT-DESURMONT, décédé à Tourcoing, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 27, à 10 h. 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Gand, 23.

20226—2362

Belgique

— HERINNES. — Un arrêté royal autorise la commune de Hérinnes à emprunter la somme de sept mille francs.

— DEUX-ACREN. Paroisse-St-Martin. — Une école catholique libre et gratuite vient d'être établie au hameau le plus populeux de la paroisse dans une maison offerte par un simple cultivateur. Déjà le jour de l'ouverture 130 élèves se trouvaient présents, et leur nombre ne va que grossissant. Une personne généreuse qui ne cesse de combler la commune de ses bienfaits vient de faire don d'un terrain sur lequel s'élèvera bientôt une spacieuse école.

— LEUZE. — La dernière élection communale a jeté le désarroi dans les rangs du libéralisme leuzois. La lutte était engagée entre deux libéraux; l'un partisan de la liberté des pères de famille, par rapport à la question des écoles, l'autre ayant pour programme : l'instruction laïque obligatoire. Celui-ci a été battu à une majorité considérable. Les démissions des échevins ont été données et deux conseillers se démettent de leurs fonctions: ce sont les patrons du candidat évincé. De nouvelles élections sont nécessaires.

— CHARLEROI. — Le journal de cette ville assure que M. le curé de Monceau-Imbrechies est poursuivi pour outrages en chaire contre M. le ministre de l'instruction publique.

Ce prêtre a reçu une assignation pour comparaître devant le magistrat instructeur.

— BUZET.— On signale depuis quelque temps bon nombre d'incendies de récoltes. Presque chaque jour c'est une meule de grains qui brûle dans le pays de Charleroi. Ces sinistres seraient-ils accomplis par des mains criminelles ? On ne le sait, mais cela serait à supposer. On nous rapporte qu'un nouvel incendie a réduit en cendres le 16, au soir, une meule de récoltes. (2,000 gerbes de froment) appartenant à J.-B. Adam, cultivateur à Buzet. Elle était assurée pour la somme de 700 francs. Les pertes sont portées à 800 fr.